



Edito : Crise du recrutement, conditions de travail et salaires... - Réforme de la formation des enseignants et des concours... - Fiche SST : un outil indispensable ! - Brèves : CPF, Vœux contractuels, Attestation fiscale, Lauréats 2024, Barème INTRA, CAPPEI.

Crise du recrutement, conditions de travail et salaires...

La Ministre Belloubet a reconnu il y a quelques jours que l'Éducation Nationale était confrontée à des difficultés de recrutement d'enseignants... Elle n'a parlé que du 1^{er} degré... Et elle a voulu minimiser le problème en précisant que seules certaines académies étaient concernées, comme par exemple Créteil et Versailles... La parole des représentants de l'Etat n'a malheureusement plus beaucoup de valeur... Nous savons bien que de très nombreuses académies sont concernées, même celles comme Bordeaux qui font partie des plus attractives... A la rentrée 2023, dans le 1^{er} degré en Gironde, le nombre de collègues contractuels était plus élevé que celui de stagiaires ! Et pour le second degré, l'autorité académique est toujours à la recherche de contractuels, elle vient de lancer une campagne de recrutement, notamment via France Travail, annonçant un « salon en ligne du 13 au 24 mai 2024 »... Oui, nous manquons d'enseignants dans de nombreuses disciplines !

Mais qui est surpris ? Pas nous en tout cas bien évidemment ! Vous le savez, nous ne cessons de dénoncer des conditions de travail qui se dégradent année après année du fait notamment des réformes mises en place à marche forcée, sans réelle concertation avec ceux qui savent, c'est-à-dire avec les organisations syndicales représentatives des personnels... L'année prochaine va encore être

terrible, avec l'année de terminale Bac Pro qui va contraindre les PLP à des emplois du temps à géométrie variable sur l'année et à un temps de travail qui va augmenter pour tendre vers une annualisation des obligations de service... Et aussi en collège avec le « choc des savoirs » et les groupes de niveaux... Nous le disons haut et fort depuis des années, l'institution maltraite ses personnels ! Et les collègues, de plus en plus nombreux, expriment désormais leur souffrance au travail via des fiches SST et/ou en cherchant à quitter l'Éducation nationale, notamment en demandant une rupture conventionnelle ! Et ce ne sont pas les salaires

qui vont motiver les troupes ! Une perte de pouvoir d'achat de plus de 28% depuis 2000 ! Pour compenser, disent-ils, des primes et autres « pactes » que le Ministère peut supprimer du jour au lendemain sans aucun respect pour le travail déjà effectué par les personnels ! Une maltraitance de plus !

Chers collègues, le gouvernement sait que la solution passe par le respect des personnels, avec une amélioration des conditions de travail et une augmentation significative des salaires ! Mais il semble qu'il ait décidé de développer la contractualisation dans toute la fonction publique...

Seule une grève à partir d'une date donnée et jusqu'à obtention des revendications pourrait nous permettre de renverser l'Histoire... Nous devons nous employer à sa réalisation...

EM

Réforme de la formation des enseignants et des concours...

La MEN Belloubet a présenté le lundi 6 mai son projet de réforme de la formation des enseignants et des concours pour une mise en œuvre dès la rentrée de septembre 2024. Et le moins que nous puissions dire, c'est que cette réforme ne va pas résoudre le problème de recrutement des enseignants... En effet, il s'agit pour le gouvernement de maintenir la « masterisation » et de remettre en cause le Statut de fonctionnaire :

- Un concours à Bac + 3, mais une titularisation toujours conditionnée à l'obtention du master ;
- Des lauréats de concours qui ne seront pas fonctionnaires ! Ils seront simplement « indemnisés » en M1, comme « stagiaires alternants » à 900 €/mois ! Pour notre organisation, il s'agit d'une remise en cause des concours de la Fonction publique qui permettent de devenir immédiatement fonctionnaire stagiaire. C'est un coup porté contre le Statut.
- Des étudiants fonctionnaires stagiaires de M2 toujours surchargés par des exigences multiples, rémunérés à 1 800 euros/mois ;
- Un M1 sans utilité dans la formation professionnelle, puisque les lauréats des concours déjà détenteurs d'un master ou d'une expérience professionnelle suffisante en seraient dispensés ;
- La moitié du volume horaire de L2 et L3 serait absorbée par un référentiel national imposé par le MEN, le format des épreuves demeurant inchangé : beaucoup de « compétences » de conformation aux exigences hiérarchiques ou idéologiques, des connaissances disciplinaires réduites à la portion congrue. Ce serait la déqualification généralisée.

La FNEC FP-FO dénonce un passage en force en totale concordance avec le projet Guerini sur la Fonction publique, qui implique la disparition des catégories et des statuts de corps. Nous demandons le retrait de cette réforme !

Fiche SST : un outil indispensable !

Déposer une fiche Santé et Sécurité au Travail permet de faire remonter à l'administration les problèmes du terrain, de signaler un fait de violence verbale ou physique, une anxiété, un stress, un épuisement professionnel, un harcèlement ou toute souffrance au travail... Bien évidemment, s'il est possible, un échange avec le chef d'établissement doit précéder le dépôt d'une fiche...

Mais comment remplir cette fiche ? Techniquement, il suffit de se connecter à la plateforme « Portail Arena », puis de cliquer sur « gestion des personnels », puis sur « RSST - Suivi registre Santé Sécurité au Travail ». Pour saisir sa fiche, il faut alors cliquer sur « + créer un signalement ».

Sur le contenu, attention, il ne faut jamais nommer les personnes (mettre les fonctions, comme par exemple chef d'établ., parent d'élève, collègue, etc.). Le signalement doit être le plus objectif possible et aussi le plus succinct possible. Il faut aller à l'essentiel et consigner les faits et difficultés rencontrées... Il est aussi possible de décrire des ressentis lorsqu'on veut exprimer un harcèlement... Une fiche SST est une démarche individuelle. Mais un même signalement déposé par plusieurs collègues peut revêtir une démarche collective...

Pour notre organisation, c'est un outil indispensable pour lutter contre le « ne pas faire de vague »...

Brèves

CPF :

La campagne est ouverte via COLIBRIS jusqu'au 17 mai 2024. L'autorité académique s'est engagée à répondre à toute question relative au CPF qui serait envoyée à : cpfrectorat@ac-bordeaux.fr. N'hésitez pas à nous faire des retours ! Voir notre « Note aux S1 » du 29 avril dernier.

Vœux contractuels enseignants :

Comme chaque année, seuls les collègues en CDI ont pu faire des vœux via LILMAC (fermé depuis le 28 avril). Mais nous invitons tous nos adhérents, en CDI et en CDD, à nous retourner la **fiche syndicale de suivi**. En effet, comme chaque année également, après les résultats du mouvement des titulaires (fin juin), les militants du SNETAA-FO sont en contact avec la DPE6 pour tenter de trouver des solutions à chaque situation...

Attestation fiscale & Déclaration d'impôts :

Tous nos adhérents ayant cotisé en 2023 ont reçu leur attestation fiscale par courriel autour du 9 avril. L'expéditeur était fichier@snetaa.org. L'objet du courriel était : « Votre attestation fiscale SNETAA ». Si malgré tout vous ne la retrouvez pas, alors n'hésitez pas à nous le signaler. Pour vous aider à faire votre déclaration, un **Spécial Impôts 2023** est en ligne

Lauréats des concours 2024 :

La note de service nationale concernant l'affectation des stagiaires lauréats des concours 2024 est en ligne sur notre site Internet. Voir également les annexes en suivant... La **fiche de vœux** à compléter et à nous retourner est également en ligne...

Barème INTRA :

Les collègues participant à l'INTRA peuvent consulter les barèmes retenus par la DPE pour chacun de leurs vœux. Pour contester un barème, ce qu'ils peuvent faire jusqu'au 17 mai 2024, les collègues doivent s'adresser par courriel à leur gestionnaire en mettant en copie : ce.dpe@ac-bordeaux.fr. Autre solution, envoyer un courriel à mvt2024@ac-bordeaux.fr

CAPPEI :

Les collègues titulaires ou contractuels en CDI, intéressés par une préparation au CAPPEI, doivent adresser une lettre de motivation à leur chef d'établissement avant le 24 mai. Voir **la lettre adressée aux chefs d'établissement** en ligne sur notre site Internet.

HOLD-UP SUR LES HSE ET LES IMP



Agenda

Du 6 au 22 mai :

Affichage des barèmes de l'INTRA retenus par la DPE

Vendredi 17 mai

Date limite de contestation des barèmes de l'Intra

Mercredi 12 juin

Résultats mutations INTRA